

Aref

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 24 novembre 2008**

~~~~~  
**PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA GARRIGUE,
ST ANDRE DE SANGONIS - ACQUISITION DE PARCELLES EN VIGNES**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 24 novembre 2008, la salle du foyer municipal, à Plaissan sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Présents : M. VILLARET Louis - M. JOVER Jean-Marcel - Mme BARRAL Hélène - M. DONNADIEU Jacques - M. CARCELLER Claude - M. SAINTPIERRE Michel - M. BONNAFOUS Claude - M. PALOC Eric - M. RUIZ - Jean-François - Mme CONSTANT Agnès - M. VAN-RUYSKENSVELDE Jean-Pierre - M. CADILHAC Jean-François - M. PIERRUGUES Georges - Mme FLORES Monique - M. DEJEAN Maurice - Mme DELVAL Valérie - Mme CONTRERAS Sylvie - Mme DEJEAN Anne-Marie - M. SIDERIS André - M. GOUZIN Bernard - M. CALAS Alain - M. CORBEAU Eric - M. DURET Jean-Pierre - M. JEREZ Bernard - M. CADARS Cyrille - M. YVANEZ André - Mme DELONCA Hélène - M. CROIZIER Jean-Luc - M. PECHIN Jean-Pierre - M. GABAUDAN Jean-Pierre - Mme QUINQUARLET Martine - M. GREZES Frédéric - M. TOURET Jean-Louis - M. CAUMEIL Bernard - M. SIEGEL Robert - M. DELIEUZE Pascal - Mme GALVEZ Fabienne - M. PUEL Alain - M. GASTAN François - M. GALABRUN Jacky

Absents ou excusés : M. CABELLO Gérard - M. BERTOLINI Jean-Pierre - M. DOUYSET Bernard - M. VENTURE Jean-Pierre - M. MARC Jean-Claude - M. LASSALVY Christian - M. POUJOL Robert - Mme BEDES Marie-Claude - Mme VAILHE-SIBERTIN-BLANC Marie-Agnès - M. HENRY Marc - Mme COMBES Caroline - M. REQUIRAND Daniel - M. LAMONT Didier

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,
Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Sur le rapport du Président,

Vu le budget annexe 2008 du Parc d'activités de la Garrigue,

Vu l'estimation des domaines, établie le 27 août 2008, pour l'ensemble des parcelles de la ZAC, sans distinction de la nature des terrains, avec une marge de négociation de 20%, soit 18 €/m²

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **d'acheter** la parcelle D 617 sur la base de 15 €/m² de terre nue et 1,5 €/m² d'indemnités liées à la perte d'activité économique, soit 83 655 €
- **d'acheter** la parcelle D 1456 sur la base de 15 €/m² de terres nues et 3 €/m² d'indemnités liées à la perte d'activité économique, soit 104 598 €
- **d'acheter** la parcelle D 1457 sur la base de 15 €/m² de terres nues et 3 €/m² d'indemnités liées à la perte d'activité économique, soit 104 562 €
- **d'acheter** la parcelle D 607 sur la base de 15 €/m² de terre nue et 1,5 €/m² d'indemnités liées à la perte d'activité économique, soit 57 645 €

- **d'acheter** les parcelles D 599 et 610 sur la base de 15 €/m² de terre nue et 1,5 €/m² d'indemnités liées à la perte d'activité économique, soit 180 180 €
- **d'autoriser** le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à ces dossiers
- **d'autoriser** le Président à demander les aides financières de l'Europe, de la région ou du département mobilisables dans le cadre la politique d'acquisitions foncières à visée économique

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 108 le 28 novembre 2008
Publication le 28 novembre 2008
Notification le 28 novembre 2008
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le 28 novembre 2008
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de Communes

